

PROCES-VERBAL de la séance DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 09 juin 2023 à 12 h 15

Le 09 juin 2023 à 12 heures 15 mn, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **Monsieur BETBEDER Francis, Maire.**

Etaient présents : Mme COMETS Véronique, M. SIMON Stéphane, Mme BOUGAULT Claudette, M. MASSOT Philippe, Mme RIVOT Laurence, M. MONRREJEAU Roger, M. SAINT AUBIN Laurent, M. CLAVERIE Julien, Mme ARAMENDI Laurie, M. BRÉDÉ Franck

Absents excusés : Mmes LACAZETTE Laure, LASARTE Magali, SUSANNE Laure, M. SIBERCHICOT Franck
Procurations de Mme LACAZETTE à Mme COMETS Véronique, Mme LASARTE Magali à M. SAINT AUBIN Laurent, Mme SUSANNE Laure à M. SIMON Stéphane, M. SIBERCHICOT Daniel à M. BRÉDÉ Franck.

Secrétaire de séance : Mme COMETS Véronique

ORDRE DU JOUR :

1. **Procès-verbal de la séance du 11 avril 2023**
2. **Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023**

Le procès-verbal de la séance du précédent conseil municipal n'a pas été examiné.

2. **Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Mme ARAMENDI considère que la mini-urne en bois n'est pas conforme aux règles de vote ; elle est donc remplacée par une urne transparente. Le principe de l'isoloir dans la pièce attenante est accepté.

Mise en place du bureau électoral

Après ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Mme COMETS Véronique est désignée en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel des membres présents du conseil municipal. Il cite les personnes non présentes ayant donné pouvoir et dénombre quinze conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir Mme BOUGAULT Claudette, M. MASSOT Philippe et M. CLAVERIE Julien, Mme ARAMENDI Laurie.

Mode de scrutin

Le maire invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il est rappelé que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Une liste de candidats a été déposée dénommée « Liste du Maire »

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé l'enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, les membres du bureau électoral ont procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent ont été, sans exception, signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal.

Résultats des élections

- Nombre de conseillers présents et représentés.....	15
- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins trouvés dans l'urne)	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- Nombre de suffrages déclarés blancs et enveloppes vides.....	3
- Nombre de suffrages exprimés.....	12

Les mandats de délégués et de suppléants sont affectés de la façon suivante :

Liste du Maire

Nombre de suffrages obtenus	12
Nombre de délégués obtenus	3
Nombre de suppléants obtenus	3

Le Maire a proclamé élus les candidats de la « Liste du Maire » à savoir :

- Monsieur BETBEDER Francis, délégué
- Madame COMETS Véronique, déléguée
- Monsieur SIMON Stéphane, délégué,

- Madame LACAZETTE Laure, suppléante
- Monsieur CLAVERIE Julien, suppléant
- Madame RIVOT Laurence, suppléante

Qui ont tous accepté d'exercer ce mandat.

Le procès-verbal pour la désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 est clos à 12 h 47 par la signature du maire, de la secrétaire de séance, des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes.

La séance est levée à 13 h 00.